

DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT**

ARRONDISSEMENT DE  
CASTELLANE

## **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

20200510

MAIRIE D'ALLOS

*L'an deux mille vingt, le 23 mai, à quatorze heures  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ALLOS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, Maire*

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Michel LANTELME, Sylvain BARBOTIN, Kévin BERNARDI, Philippe BIANCO, Emmanuel CONSIDERE, Marc ELDIN, Danielle GUIRAND, Stéphanie LAMBERT, Sylvie LEYDET-MICHEL, Maxime LANTELME, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Alain ROTTINO, Lucile ROUX, Serge ZORGNOTTI.

CONSEILLERS ABSENTS: Néant

SECRETAIRE: Lucile ROUX

\*\*\*\*\*

### **DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE.**

*Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu, dans le cadre de l'installation du nouveau conseil municipal, de désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) aux « Communes Forestières des Alpes de Haute-Provence », dont la commune d'Allos est adhérente.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

#### **DECIDE:**

*- De désigner en tant que délégués de la commune à l'Association des Communes Forestières:*

- *Délégué titulaire: Monsieur Kévin BERNARDI*
- *Délégué suppléant: Monsieur Jean-Marc MICHEL*

Envoyé en préfecture le 03/06/2020

Reçu en préfecture le 03/06/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 004-210400065-20200603-20200510-DE

*Fait à ALLOS, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme*

*ALLOS, le 3 juin 2020*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.